



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

- N°10 -

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16/10/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 063-216304303-20251007-251007\_10-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **21**

Procurations : **10**

Nombre de conseillers absents : **2**

**OBJET :**  
**Mise à jour du tableau des emplois**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 7 octobre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Hélène BOUDON, 1<sup>re</sup> Adjointe ;

Étaient présents :

Hélène BOUDON, Présidente de séance,  
Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE,  
Martine MUÑOZ, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,  
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Sérap ALP, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Stéphane RODIER, Maire à Hélène BOUDON ;  
Claude GOUILLON-CHENOT à Vincent PETITJEAN ;  
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;  
Christophe MANKA à Pierre CONTIE ;  
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;  
Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;  
Monique DURAND-PRADAT à Catherine PAPUT ;  
Sophie DELAIGUE à Pierre SUREDA ;  
Pépa CAENEN à Marine MUÑOZ ;  
Claire JOYEUX à Philippe BARRAU ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

David DEROSSIS



C.M. 07.10.2025

- N°10 -

## MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'art. 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;
- **Considérant** que l'instruction budgétaire et comptable – M57 – oblige à inscrire au budget l'ensemble des postes à pourvoir ;
- **Considérant** que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales des postes seront prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2025 ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires aux fonctionnements des services ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des différents mouvements et d'adapter les emplois budgétés aux emplois pourvus, afin d'avoir une meilleure lisibilité et cohérence du tableau des effectifs ;

Dans le cadre de la réorganisation de certains cours de musique au Conservatoire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, il est nécessaire de supprimer 4 emplois à temps non complet, tels que définis ci-dessous :

<b>Emplois à supprimer</b> <i>(approuvés à l'unanimité lors du Comité Social Territorial du 26/09/2025)</i>
1 emploi d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet 5/20 <sup>ème</sup> en tant que DUMISTE.
Un emploi d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet 10/20 <sup>ème</sup> en tant que professeur de trompette.

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** les modifications du tableau des emplois telles que définies ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



David DEROSSIS

La Présidente de séance,



Hélène BOUDON